



**HAL**  
open science

# La construction sociale des identités dans l'aristocratie franconienne aux XIVe et XVe siècles : individuation ou identification ?

Joseph Morsel

► **To cite this version:**

Joseph Morsel. La construction sociale des identités dans l'aristocratie franconienne aux XIVe et XVe siècles : individuation ou identification ?. Brigitte Miriam Bedos-Rezak, Dominique Iogna-Prat. L'individu au Moyen Âge. Individuation et individualisation avant la modernité, Aubier (Paris), pp.79-99 et 320-321., 2005. halshs-00289566

**HAL Id: halshs-00289566**

**<https://shs.hal.science/halshs-00289566v1>**

Submitted on 21 Jun 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **La construction sociale des identités dans l'aristocratie franconienne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles Individuation ou identification ?**

Joseph MORSEL

(Université de Paris I / Institut Universitaire de France)

Si je range l'impossible Salut au magasin des accessoires, que reste-t-il ? Tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui.

(Jean-Paul SARTRE, *Les Mots*, 1964)

Il ajouta d'un air nostalgique : « Les mots n'ont plus le même sens qu'autrefois ».

(Raymond QUENEAU, *Zazie dans le métro*, 1959)

Disons-le tout net : l'individu, élément clé de nos représentations et institutions sociales, ne peut pas avoir existé dans la société médiévale, dont l'organisation (c'est-à-dire les structures et les représentations) n'a rien à voir avec la nôtre. Le transfert d'une telle notion « indigène » sur une société autre ne peut alors avoir comme conséquence que l'importation dans celle-ci de tout le social pétrifié attaché *chez nous* à cette notion, et avec lui de perspectives rendant inintelligibles l'organisation et le fonctionnement sociaux que l'historien prétend restituer. On voit ainsi que je me place dans une perspective autre que celle qui consiste à devoir choisir entre holisme et individualisme à propos de la société médiévale – choix dont il me semble qu'il risque fort de ne pas apporter grand-chose à la compréhension de celle-ci. Pourtant, tout médiéviste a déjà rencontré, dans les documents qu'il utilise, des centaines d'identifiants (noms, sceaux, etc.), censés évoquer des personnes particulières : à quoi renvoient-ils donc ? Avant de nous demander de façon générale ce qu'il est possible [80] de faire des identifications médiévales, j'aimerais me pencher sur un cas particulier, mettant en œuvre l'ensemble des procédures d'identification personnelles et collectives et des variations significatives de chacune d'elles en fonction du contexte social : ce que j'ai appelé ailleurs « sociogenèse de la noblesse » en haute Allemagne (étudiée principalement dans le cadre franconien, correspondant essentiellement au bassin du Main, entre Francfort et Nuremberg, et formant le nord de la Bavière actuelle) à la fin du Moyen Âge<sup>1</sup>.

### ***Changements d'appartenance catégorielle***

L'examen des notions relatives aux nobles ou à « la noblesse » au sein d'un corpus de sources franconiennes de quelques milliers de pièces d'archives de 1250 à 1525, complété et systématisé à l'aide de dictionnaires historiques de la langue allemande, de tables des concordances d'œuvres littéraires, de glossaires médiévaux et de sources narratives, permet d'intéressantes observations lexicologiques. Le résultat le plus marquant en est l'apparition vers 1420/1440 du mot *adel* pour désigner l'ensemble des membres de l'aristocratie laïque. Antérieurement, le terme *adel* désignait « la noblesse » uniquement en tant que qualité morale ou sociale d'une personne, d'un acte ou d'un objet, avec une connotation marquée d'origine illustre issue de son étymon *adal*. Quant au latin *nobilitas*, il était fondamentalement employé lui aussi de la même manière. Un autre terme collectif, *ritterschaft* (littéralement « l'ensemble des chevaliers »), malgré une tentative princière vers 1400 pour l'appliquer à l'ensemble des vassaux, ne désigne jamais ensuite que les chevaliers et écuyers, c'est-à-dire la petite aristocratie, que les textes de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle appellent *gemeiner adel* (« noblesse commune »). Quant aux formes plurielles enfin, elles ne concernent jamais que l'une ou l'autre des composantes de l'aristocratie : les princes, ou les

comtes, ou les sires, ou les chevaliers, etc., tandis que la forme « les nobles » n'apparaît qu'exceptionnellement – sauf quelques occurrences en latin – avant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle : « noble » est alors avant tout un adjectif (*edel*).

[81] *Adel* sous sa nouvelle acception remplace l'énumération « les princes, comtes, sires, chevaliers et écuyers » peut-être au cours des années 1420 (on a alors quelques formes peu claires, encore fortement connotées à la naissance), en tout cas de manière courante seulement à partir des années 1430-1440. Le contexte de l'apparition et de la généralisation, dans toute la société, de ce nouvel usage lexical paraît être la confrontation de vastes réseaux féodaux à de grandes ligues urbaines, et ce en deux temps. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle apparaît dans ce contexte la désignation collective « princes, comtes, sires, etc. », qui semble déboucher vers 1400 sur les désignations globales du « prince et sa *ritterschaft* ». Puis dans les années 1430-1440, où se développe un nouveau rapport d'antagonisme aux villes (elles-mêmes subsumées sous un collectif, *die stet*), se produit la substitution de *der adel* à l'énumération antérieure (et à une *ritterschaft* dont le caractère médiatisé était visiblement trop flagrant).

Ce qui est ici nouveau, c'est l'adoption d'une notion homogénéisante, le singulier *der adel*, peut-être à la suite d'une forme intermédiaire (celle attestée dans les années 1420), *die von adel*, « ceux de noblesse », c'est-à-dire ceux qui sont nobles (puisque l'adjectif *edel* s'applique depuis le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle à tous les niveaux de l'aristocratie féodale, du prince à l'écuyer, alors qu'auparavant, seuls les princes, comtes et sires étaient dits *edel*). On a ainsi affaire à un processus d'homogénéisation relative (action collective contre les ligues urbaines, diffusion du prédicat *edel*, adoption du collectif singulier *der adel*) en même temps – indissolublement – que de démarcation vers l'extérieur, vis-à-vis des villes (*der adel vs. die stet*), et de reconfiguration du rapport de domination entre le prince et le reste de l'aristocratie (*der adel vs. le prince et sa ritterschaft*).

Corollairement, la désignation de l'aristocrate se modifie : d'un côté en effet s'effacent les expressions traditionnelles fondées sur l'évocation de la naissance (*zum schild* ou *zum wappen geborener mann*), qui disparaissent dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Inversement s'impose massivement à partir des années 1430-1440, à côté de rares occurrences d'*edelmann* (« gentilhomme »), l'expression *einer vom adel* (« un [homme] de la [82] noblesse », au pluriel *die vom adel*) pour désigner le(s) noble(s) sans distinction de rang et, moins fréquemment, *einer aus der ritterschaft* (« un [homme] de la chevalerie ») pour désigner spécifiquement le petit noble. Le caractère noble n'est ainsi plus censé découler de la naissance, mais de l'appartenance au groupe nobiliaire, nommé *adel* : être noble serait désormais, à partir des années 1430 environ, moins une affaire de lignée que d'appartenance à la noblesse.

Il importe de garder à l'esprit qu'il s'agit là d'un *discours* sur l'appartenance sociale, et non d'une *pratique* de reproduction sociale : il ne s'agit pas de nier que l'hérédité ait joué un rôle, mais de dire que la naissance *dans la noblesse* évacue toute référence à la lignée, ou plus exactement à la *filiation* parmi les critères d'appartenance à « la noblesse ». L'idée de la naissance n'est en effet pas complètement écartée de l'appartenance à « la noblesse », mais elle n'y joue discursivement qu'un rôle secondaire – et surtout elle ne doit pas être confondue avec la filiation. On rencontre de fait, quoique rarement, des expressions comme *zum adel geboren* (« né à la noblesse »), expression construite exactement sur le même modèle que *zum wappen* ou *zum schild geboren* dont j'ai signalé la disparition au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Or, *wappen* et *schild* sont à la fois des signes et des métonymes du *Geschlecht* (« lignage »). On assiste donc apparemment à la substitution, comme critère de l'appartenance à « la noblesse », de la naissance dans la noblesse à la naissance dans le *Geschlecht*.

Il n'est par conséquent pas étonnant que, si quelqu'un peut être identifié soit comme « un [homme] de la noblesse » (*einer vom adel*), soit comme « un [homme] du lignage X » (*einer aus dem geschlecht X*), jamais on ne rencontre une combinaison des deux modes, comme si les deux modes renvoyaient à des plans différents du discours social, comme si l'appartenance à « la noblesse » et l'appartenance au « lignage » étaient exclusives l'une de

l'autre – évidemment non pas du point de vue pratique, mais des structures discursives. Conséquemment, les types de documents dans lesquels on parle le plus fréquemment du *geschlecht* n'évoquent en principe jamais l'*adel*, et *vice versa*.

On assiste ainsi à ce que j'appelle la « sociogenèse » du « noble », en tant qu'élément de « la noblesse », à la [83] place du simple nom et d'un éventuel titre antérieurs. Ceux-ci n'ayant pas disparu, on pourrait en conclure à l'adjonction d'une qualité sociale supplémentaire. Mais l'intérêt majeur est surtout qu'il s'agit d'une qualité sociale commune à des personnes relevant de groupes parentaux et de niveaux aristocratiques très différents. Cette qualité commune procède de l'appartenance à une catégorie particulière, qui produit donc une proximité entre des personnes qui étaient antérieurement caractérisées, par leur identité, comme séparées. On doit donc s'interroger sur la mise en place de cette identité englobante. Selon le degré de « transparence » du rapport entre représentation et rapport social, cet englobement pourrait renvoyer soit à la mise en place d'une homogénéité sociale effective (par nivellement des inégalités) soit, à l'autre bout, à la compensation idéale d'une différenciation accrue. Pour tenter de le savoir, il faut articuler ces transformations avec l'ensemble des processus sociaux observables ou reconstituables. En particulier, il importe de clarifier les rapports entre « appartenance à la noblesse » et « appartenance au *Geschlecht* », puisque les deux paraissent s'exclure l'une l'autre.

À côté de la modification de l'identité catégorielle, on trouve de fait toute une série de nouveautés plus ou moins contemporaines dans les marques de l'identité personnelle, c'est-à-dire dans les formes d'objectivation de l'appartenance parentélaire. Ces marques combinent alors trois codes principaux : l'onomastique, l'héraldique et l'iconographie, pour donner des formalisations anthroponymiques, sigillographiques et tombales. Parallèlement à la mise en place d'un discours sur « la noblesse » semble donc s'élaborer (ou se modifier) un discours sur le *Geschlecht*. L'examen de l'évolution de ces marques d'identité parentélaire s'avère ainsi doublement incontournable : d'une part, elles mettent en place de nouvelles formes d'identification qui, d'autre part, entretiennent probablement un rapport particulier avec la mise en place d'une nouvelle identité catégorielle. À cela s'ajoute un troisième intérêt : l'évolution des marques en question touche de manière visiblement différente les hommes et les femmes. On aboutit ainsi à la mise en place de formes d'identification qui marquent une nette distinction entre hommes et femmes – [84] et contribuent ainsi à la (re)configuration d'une identité sexuelle qui n'a rien de naturel.

### ***Changements d'appartenance parentélaire***

On observe en premier lieu une évolution complexe des pratiques anthroponymiques, qui affecte notamment – ce qui est le plus important – le *système* anthroponymique : pas seulement le contenu du nom, mais les rapports entre les différents éléments qui le composent. Toutefois, ce changement est plus spécifiquement féminin. Le XIV<sup>e</sup> siècle se caractérise de fait par une large méconnaissance des patronymes des épouses<sup>3</sup> : en effet, les documents les désignent le plus souvent par leur nom de baptême et la mention « épouse de... » (ou « veuve de... »). Vers 1400-1410 en revanche, les documents (les chartes, suivies plus tard par les textes narratifs) commencent à désigner dorénavant les femmes mariées à l'aide d'un système triple associant le nom de baptême, le patronyme du mari et le « nom de jeune fille » (par exemple, en 1402, *Anna von Reinstein, geboren von Adelsheim*, « Anna von Reinstein, née von Adelsheim »). Ce modèle anthroponymique féminin est devenu systématique dans l'aristocratie envisagée, et ce jusqu'à la fin de l'époque moderne.

Pour ce qui est des hommes, on peut inversement observer une concentration sur le seul patronyme, après un léger flottement à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (mention épisodique du matronyme) qui rend d'autant plus significative la polarisation qui suit. Or, on assiste d'une part, aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, à l'élaboration progressive d'un discours aristocratique sur le *Geschlecht* comme lieu premier et principal de l'appartenance parentélaire, et notamment

celui où l'on va prendre épouse ; d'autre part, *name* (« nom ») devient au XV<sup>e</sup> siècle un synonyme de *geschlecht*, c'est-à-dire que le « nom » est censé identifier le « lignage ». Par conséquent, l'anthroponymie articulée matrimoniale des femmes – et uniquement d'elles – ne peut guère être considérée autrement que comme le signe de ce que les femmes ont en charge l'articulation matrimoniale des *Geschlechter* entre eux. Dans le même temps et indissolublement, la spécificité des *Geschlechter* est soulignée par [85] le caractère désormais imprescriptible de l'identité de naissance, qui ne disparaît plus comme auparavant du nom des femmes. On a donc affaire à un double mouvement : à la fois le renforcement d'une représentation de l'appartenance parentale en terme de *Geschlecht* – et la valorisation de l'articulation matrimoniale, par les femmes, des *Geschlechter* entre eux.

Les sceaux présentent en revanche une évolution différente<sup>4</sup>, dissymétrique entre hommes et femmes, mais aboutissant à une parfaite symétrie. Du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, les sceaux masculins présentent exclusivement des écus armoriés puis aussi timbrés, plus rarement (et seulement au XIV<sup>e</sup> siècle) des heaumes à cimier seuls. En tout cas, il s'agit de représentations considérées alors comme des métonymes du *Geschlecht* : *schild* (« écu ») et *helm* (« heaume », « casque ») sont en effet utilisés comme des synonymes de *geschlecht*. Les hommes sont ainsi purement identifiés, par la légende comme par l'image, comme appartenant à leur *Geschlecht* – donc, dans la logique discursive signalée, pas à « la noblesse », puisque l'appartenance à l'un et à l'autre s'exclut discursivement.

Chez les femmes, en revanche, on observe une évolution nette : initialement on ne rencontre que des sceaux où la femme est désignée uniquement par rapport à son mari (avec les armoiries et le patronyme de l'époux). Dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle apparaissent des représentations « mixtes » : soit figurent les deux écus du père et de l'époux de la femme (écus en général tenus par une figure féminine), soit le sceau présente l'écu armorié du père seul, mais la légende le « nom d'épouse » (donc le patronyme du mari). Dans le même temps commencent aussi à apparaître des sceaux de femmes mariées purement « paternels » (c'est-à-dire sans aucune référence au mari ni dans la légende ni dans les armoiries). Ce dernier type de sceau devient dominant vers 1400, tandis que se diffuse au cours du XV<sup>e</sup> siècle, dans les annonces de sceau des chartes, l'expression *angeborenes insiegel* (« sceau de naissance »). Le sceau est ainsi devenu une sorte de « marque de naissance ».

La femme mariée est donc passée, toujours de manière discursive et en termes d'appartenance, du *Geschlecht* de son mari au *Geschlecht* de son père, parfois après une [86] phase mixte. Au XV<sup>e</sup> siècle, mari et femme scellent donc de manière radicalement différente en pratique (leurs sceaux respectifs sont complètement différents), mais identique dans le principe (leurs sceaux respectifs présentent les armoiries et le nom de leur *Geschlecht* de naissance), comme si l'identité de naissance était devenue imprescriptible. La fixation de cette imprescriptibilité par le sceau est tout à fait significative si l'on considère que s'est progressivement mis en place, à partir du XII<sup>e</sup> s., un ensemble de réflexions conduisant à établir un lien étroit entre le sceau et la personne : plus que ce qui est pour nous l'identifiant le plus courant de l'individu, le nom, c'est le sceau qui est considéré (sur la base de réflexions théologiques<sup>5</sup>) comme la représentation la plus fidèle de la personne, ce qui se traduit notamment par des cas d'ensevelissement de la matrice en même temps que le défunt (j'y verrais moins une préoccupation d'éviter les fraudes qu'une manifestation ultime du lien quasiment consubstantiel de la personne et de son sceau, qui en serait, pour paraphraser Paul, comme la *figura substantiæ*, une autre forme d'incarnation).

Contrairement au nom, le sceau est un signe visible, matériel, qui introduit dans un document une matérialité spécifique : il est annoncé dans le texte et il figure matériellement sur le document. On peut en outre rencontrer des clauses prévoyant que, même s'il ne reste qu'un seul des multiples sceaux qui sont annoncés, le document devra être considéré comme valable<sup>6</sup> : cela me semble renvoyer à une compréhension de l'usage du sceau très différente de la validation juridique qu'on lui prête habituellement, puisque n'importe qui pourrait

établir une charte prétendument scellée par diverses personnes et lui-même et prétendre que tous les autres sceaux ont disparu... Le fonctionnement du sceau en tant que moyen de validation n'est en fait pas d'ordre étroitement légal, mais rituel (comme d'ailleurs la signature) et sémiotique : l'apposition du sceau est un *geste* qui doit être public (contrairement à nos usages de la signature ou du cachet, la signature publique ne survivant plus que dans des secteurs étroits de la vie civile) et c'est aussi de cela que les témoins nommés doivent justement témoigner. Par ailleurs, ce geste est effectué *sur* le document de manière à y laisser une trace, dont la simple vue ranime les actes et paroles qui ont eu [87] lieu au même moment c'est-à-dire les conditions de sa production, bref les rend de nouveau présents, les « re-présente » : le sceau est la possibilité offerte au lecteur de remonter au présent des acteurs du document, rendant ainsi convertibles le présent du lecteur et le présent du document.

Si donc le sceau est une représentation directe du sigillant, cela voudrait dire que celui-ci est clairement rattaché à son *Geschlecht* de naissance : c'est la naissance qui ferait la personne du sigillant, et non plus (dans le cas d'une femme) son mariage... Le sceau serait ainsi, de notre point de vue, une marque identitaire particulière, nettement plus « personnelle » que le nom, dotée d'un effet de présence matérielle et durable (si l'on ne risquait une confusion, on pourrait même dire « présence réelle »), ce qui pourrait aisément expliquer pourquoi l'affirmation d'une identité continuée en dépit du mariage pouvait/devait emprunter ce canal sémiotique.

La plupart des nobles défunts se sont également vu attribuer un monument funéraire<sup>7</sup>, allant de la simple plaque tombale gravée au tombeau sculpté, destiné à en pérenniser le souvenir – et en même temps une identité qui leur était conférée de manière exogène, par les autres : une image de soi construite et projetée par les autres, sorte de *Huis clos* dont le défunt serait pourtant absent... Le phénomène le plus marquant de cette identité funéraire est son évolution rigoureusement parallèle au XIV<sup>e</sup> siècle à celle des identités anthroponymique et sigillographique, avec l'apparition de l'identité de naissance de la femme mariée qui n'était antérieurement identifiée que par rapport à son mari (sur l'image comme sur la légende) : vers 1360, on trouve désormais des plaques tombales associant armoiries du père et armoiries de l'époux et vers 1380, on peut même trouver associés les deux écus des père et mère de la femme mariée avec les deux écus des père et mère de son époux – mais il s'agit toujours d'une figuration héraldique de l'alliance matrimoniale de la femme elle-même. En revanche, vers 1400-1410 (c'est-à-dire au moment où se met en place la nouvelle anthroponymie des femmes), les armoiries du mari tendent à disparaître complètement, et les quatre écus – qui encadrent en coin une statue en pied de la défunte – sont désormais ceux des quatre aïeuls de la [88] femme. Il s'agit là du modèle définitif de représentation des femmes nobles sur leur tombeau, la suite n'ayant modifié que le nombre (croissant) des écus figurés. À première vue, le remplacement des armoiries des parents des conjoints par les armoiries des aïeuls de la seule épouse pourrait être considéré comme le signe d'une minoration de la référence matrimoniale dans l'identité de la femme, ou dit plus abruptement : par la substitution de la filiation à l'alliance comme critère pertinent de l'identité funéraire féminine.

De fait, les discours aristocratiques sur les armoiries et les pratiques héraldiques locales au XV<sup>e</sup> siècle montrent clairement que l'écu armorié n'est pas censé figurer quelqu'un (le système des brisures, écartelés, etc., qui sert à personnaliser les armoiries familiales, n'est d'ailleurs pas utilisé dans la petite et moyenne aristocratie de cette région), mais un *Geschlecht*, qui peut aussi être appelé métonymiquement *schild* (« écu »). Les quatre écus figurent donc moins quatre aïeuls que quatre *Geschlechter*. Mais la comparaison avec la figuration masculine fait clairement apparaître le sens réel du nouveau choix formel : la représentation funéraire la plus courante, dès le XIII<sup>e</sup> siècle si l'on en croit les maigres restes que nous en avons, a d'abord été celle d'un écu armorié, coiffé au XIV<sup>e</sup> siècle d'un heaume orné d'un cimier ; apparaissent en outre des statues en pied des défunts, qui semblent

dominer numériquement dès le milieu du siècle mais ne sont accompagnées que du seul écu paternel et du cimier. Les quatre écus en coin (encadrant soit un écu timbré, soit une statue) semblent n'apparaître que peu avant le milieu du XV<sup>e</sup> siècle et ne se généralisent qu'à partir des années 1490.

On doit donc tenir compte du nombre des écus représentés : si la manifestation de l'appartenance au *Geschlecht* (donc apparemment la filiation) est indubitable pour les hommes, il ne s'agit pas (ou pas seulement) de cela pour les femmes. Non seulement le statut de femme mariée et le nom de l'époux apparaissent dans l'inscription sur le tombeau, mais surtout l'on voit bien que la présence de quatre écus renvoie à une logique matrimoniale : la défunte est présentée comme le produit d'alliances matrimoniales entre quatre *Geschlechter*. Cette dimension de l'alliance est d'ailleurs soulignée explicitement sur certains tombeaux, [89] sur lesquels les écus des alliés par mariage sont reliés entre eux par des croix, des tiges ou des branchages, figurant la relation de *caritas* fondée par le mariage. La figuration armoriée des quatre aïeuls est ainsi à chaque fois la représentation d'un mini-réseau matrimonial – et c'est ainsi encore une fois la dimension de la filiation qui est mise au second plan (mais pas supprimée !) par l'iconographie funéraire, structurée avant tout par la dimension matrimoniale<sup>8</sup>.

On observera également avec intérêt que la généralisation (aux hommes comme aux femmes) des quatre écus dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle coïncide avec le moment où l'aristocratie est désormais nommée (et se nomme) *der adel*, ce qui nous rappelle que ces changements d'identifiants ne peuvent être compris isolément. Si l'on tente de synthétiser les changements, le chemin parcouru apparaît nettement<sup>9</sup> : vers 1300, l'époux et l'épouse sont rattachés par leur nom, leur sceau et leur tombeau à la parentèle de l'époux ; vers 1500, ces trois formes de représentation déclinent de manière différente deux formes d'appartenance présentées comme indissociables : par le sceau le mari comme la femme signalent leur seule filiation (ils appartiennent uniquement à leur *Geschlecht*). Inversement, par le tombeau, le mari comme la femme manifestent leur intégration matrimoniale. Le nom en revanche vient rattacher le mari à la seule sphère de la filiation (il appartient uniquement à son *Geschlecht*) tandis qu'il corréle la femme à l'alliance matrimoniale.

Schématiquement, à une situation de départ homogène et indistincte succède une phase (qu'on pourrait appeler « proto-nobiliaire ») au cours de laquelle les femmes manifestaient à travers leur identité personnelle une logique matrimoniale d'articulation sociale, tandis que les hommes développaient une représentation axée sur le *Geschlecht*<sup>10</sup>, pour aboutir à une phase où cette divergence est résolue, celle de l'*adel* conçue comme un ensemble de combinaisons matrimoniales, comme l'intégration matrimoniale de *Geschlechter*, assumée par les deux sexes : la divergence antérieure n'est désormais plus qu'une inflexion particulière (comme le montre l'anthroponymie) – dont le maintien n'est toutefois pas à considérer comme un simple « fossile », mais comme l'indice d'une structure sociale.

[90]

**Tableau synoptique des manifestations d'appartenance sociale (« identités »)**

		<b>Phases</b>								
		situation de départ		phase proto-nobiliaire				phase de la noblesse		
		jusque vers 1350		vers 1380		vers 1410		après environ 1440		
<b>groupe</b>	/	« princes, comtes, sires, chevaliers, écuyers »		<i>fürst vs. ritterschaft</i>		<i>der adel (vs. die stet)</i>				
<b>noble</b>	prince/comte/sire/ chevalier/etc.... <i>zum schild geboren</i>	prince/comte/sire/ chevalier/etc.... <i>zum schild geboren edel (adj.)</i>		prince/comte/sire/ chevalier/etc.... <i>zum schild geboren edel (adj.)</i>		<i>einer vom adel zum adel geboren edel (adj.)</i>				
<b>surnoms</b>	appartenance au lignage du mari		lignage du mari		filiation bilinéaire		alliance de lignages		filiation lignagère	
<b>sceaux</b>	appartenance au lignage du mari		alliance de lignages		filiation lignagère		filiation lignagère		filiation lignagère	
<b>tombeaux</b>	appartenance au lignage du mari		alliance de lignages		filiation lignagère		alliance de lignages		filiation lignagère	
<b>sexes</b>	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme

■ dissociation des formes masculines et féminines d'appartenance parentélaire

▬ homogénéisation des formes masculines et féminines d'appartenance parentélaire



Si l'on considère que les formes identitaires renvoient à des rapports sociaux, on doit alors admettre que la dissociation des formes de représentation de l'appartenance parentale (par l'alliance *vs.* par la filiation) et leur attribution à des catégories sociales (femme *vs.* homme) dont la *démarcation*, pour être universelle, n'en est pas moins tout autant artificielle, sont corollaires d'une relative (et, on le voit, passagère) contradiction interne au sein des rapports sociaux qui fondent l'existence et la reproduction de l'aristocratie. Il importe donc de comprendre à quelles modifications de rapports sociaux correspondent ces deux discours et leur articulation évolutive.

Le discours sur le *Geschlecht* semble bien être premier : la mise en place de formes d'identification « naturalisant » l'appartenance au *Geschlecht* commence dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle avec les sceaux, plus tard avec les tombeaux féminins et les anthroponymes. Or, la définition d'un discours « lignager » n'est rien d'autre que la mise en place d'une logique successorale spécifique, destinée notamment à assurer au moins fictivement la continuité de la série des héritiers, afin d'éviter le retour des biens au prince, mais aussi afin de clarifier les règles de dévolution des pouvoirs pour garantir la stabilité locale du pouvoir seigneurial. L'« arrimage » des hommes et des femmes à leur *Geschlecht* de naissance revient ainsi à souligner leur qualité sociale d'héritier : l'appartenance parentélaire, c'est l'appartenance au pouvoir seigneurial, à la terre. L'apparition de cette exigence successorale (c'est-à-dire seigneuriale) dans l'aristocratie petite et moyenne est très probablement liée à la profonde restructuration de l'aristocratie aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles que connaît l'Empire (en particulier la région étudiée) et qui se traduit par le gonflement massif de la couche seigneuriale<sup>11</sup>.

Dans un deuxième temps se met peu à peu en place le principe de combinaison matrimoniale des *Geschlechter*, pris en charge avant tout par les épouses, et ce jusqu'à la fin de la période. Les hommes ne s'y coulent que plus tard (sur leurs tombeaux vers 1440-1450) et incomplètement (leur anthroponyme reste purement « lignager »). Le point le plus important de tout ceci n'est ainsi pas tant que se soient mis en place deux discours sociaux distincts et [92] exclusifs, mais qu'on se soit efforcé aussi nettement de montrer leur articulation matrimoniale, prise en charge en premier lieu par les femmes puis institutionnalisée dans le cadre de « la noblesse » (d'où sa mobilisation sur les tombeaux des hommes comme des femmes, pour la participation au tournoi et l'entrée dans les chapitres cathédraux nobles), en conservant toutefois des inflexions « sexistes » permettant de définir « la noblesse » comme l'articulation matrimoniale et féminine de *Geschlechter* dont la reproduction était assurée par les hommes, chacun d'eux appartenant toutefois en même temps à ces deux formes sociales.

Le sens social historique de cette exigence de distinction articulée apparaît clairement dès lors que l'on considère que la notion d'*adel* sert à l'affirmation de l'aristocratie face aux princes, sur fond d'une intense activité collective de cette aristocratie (sous forme de ligues, co-châtellenies, plus tard aussi sociétés de noblesse) à partir des années 1380-1390, qui permet aux nobles d'apparaître groupés face au prince lorsque, à partir des années 1400, il entend taxer leurs hommes à son profit. Or, la seule véritable difficulté que cette aristocratie unitaire avait à régler était la contradiction fondamentale entre l'action collective à une échelle régionale et la défense locale des intérêts seigneuriaux (sous-tendue, on l'a dit, par un discours « lignager »).

Cette affirmation d'une spécificité « lignagère » reposait en effet notamment sur la pratique régulière de la guerre, qui réactualisait les rapports de forces, activait les solidarités, stylisait l'appartenance des biens et gens à telle lignée d'héritiers (face aux adversaires comme face aux alliés) et entretenait l'hétérogénéité sociospatiale consubstantielle à la société médiévale. Les intérêts seigneuriaux/« lignagers » risquaient ainsi de saper l'action collective, mais il était impossible et donc hors de propos de les interdire : on voit ainsi clairement les statuts des ligues, communautés châtelaines et sociétés de noblesse prévoir des procédures d'arbitrage des conflits entre membres, mais jamais envisager d'interdire le

recours à la guerre, essentiel à la reproduction du pouvoir seigneurial. Cette nécessité d'articulation entre la cohésion aristocratique et les intérêts lignagers explique aisément le recours au principe de l'intégration matrimoniale de l'aristocratie, et ce dès le début de son organisation collective.

[93] Les princes locaux semblent bien avoir perçu (d'autant plus aisément qu'ils appartenaient au même univers social) l'existence de cette contradiction interne à l'aristocratie qui commençait à leur tenir tête. On les voit ainsi dès les années 1400 jouer ostensiblement en faveur de la dimension sociale du *Geschlecht*, que ce soit en favorisant des pratiques successorales agnatiques venant perturber la circulation coutumière des biens (et incitant aux conversions des alleux en fiefs), en entretenant une concurrence autour des offices, ou encore en organisant des sociétés de noblesse apparemment nobiliaires mais en fait conçues comme un seul et même *Geschlecht* symbolique. Bref, tout semble indiquer que les princes ont joué le *Geschlecht* contre l'organisation collective, qu'ils ne pouvaient attaquer de front en raison de l'appui qu'ils attendaient de l'aristocratie contre les villes.

Cette tentative de sapement de la cohésion de l'aristocratie a échoué en raison de l'efficacité de l'articulation matrimoniale, passée tout entière dans la structure de base de « la noblesse » dès lors que la notion s'est diffusée, à l'occasion d'une nouvelle confrontation entre aristocratie féodale et ligues urbaines dans les années 1430-1440. S'est alors développé face au discours de l'appartenance au *Geschlecht* (qui fait de chaque membre « quelqu'un du *geschlecht X* ») un discours de l'appartenance à « la noblesse », doté d'un terme collectif de référence (*adel*), d'une pratique spécifique et réservée (le tournoi) et d'une exigence de quatre aïeuls nobles pour l'accès aux chapitres cathédraux exclusifs et la participation aux tournois, qui servent par la suite de marqueurs de noblesse.

Les appartenances à « la noblesse » et au « lignage » sont *discursivement* exclusives (comme le montre l'absence d'expressions combinant *adel* et *geschlecht*) en même temps que vigoureusement articulées l'une à l'autre puisque la conception de « la noblesse » semble avoir été celle d'une chaîne matrimoniale de *Geschlechter* – et non d'une chaîne matrimoniale de nobles. Cette aristocratie organisée collectivement et structurée en un chaînage de « lignages » disposait désormais d'une notion homogénéisante, à partir de laquelle se réorganise l'ensemble des désignations d'appartenance (un noble = « quelqu'un de la noblesse »). Ainsi structurée, l'*Adel* rend possible la [94] reproduction seigneuriale à la fois au niveau local (celui de l'exercice concret du pouvoir seigneurial, aux mains de « ceux du *geschlecht X* ») et au niveau global (celui de la cohésion générale de l'aristocratie).

La « noblesse » comme le « lignage » sont ainsi des catégories sociales produites dans un contexte historique précis et destinées avant tout à perpétuer le pouvoir seigneurial de l'aristocratie, en produisant de la cohésion en dépit des conditions locales de son exercice et donc des divergences ponctuelles d'intérêts. Mais l'approche historique de ces deux catégories est le plus souvent substantialiste, à la fois parce que le substantialisme habite nos propres représentations sociales (ce qui impose le démontage de nos propres mythes) et parce que l'*Adel* (comme le *Geschlecht*) a pris l'aspect d'un objet « naturel », fondement essentiel de son efficacité sociale (ce qui impose le démontage des mythes de la société étudiée). Or, l'un des facteurs essentiels de cette « naturalisation » a précisément résidé dans la transformation qu'elle a opérée dans l'être social de ses membres et que révèle la diffusion du syntagme *einer vom adel* pour désigner le noble singulier. Car désormais, l'existence de la catégorie et celle du noble se contrebutent, le noble singulier existe tout autant que la noblesse, donc la noblesse tout autant que le noble singulier.

Prodigieux moyen de stabilisation et de reproduction sociales ! On voit la noblesse dès lors qu'on voit un noble, et l'on voit un noble dès lors qu'on rencontre telle personne qui dit « moi, de la noblesse » ou dont on peut dire « Untel, de la noblesse ». Le noble particulier tire ainsi sa qualité de noble de son appartenance à la noblesse, mais il est aussi le moyen de légitimer l'existence de la noblesse. Considérer tel noble comme un individu revient ainsi à négliger que « le noble » est le composant d'une catégorie sociale et donc le produit de rapports sociaux, mais aussi et par conséquent qu'il fait partie de ces fictions sociales qui

dotent les catégories et l'ensemble des représentations d'un « effet de réel » que l'historien ne doit en aucun cas confondre avec la réalité sociale sous peine non seulement de ne rien comprendre à ce qu'il étudie, mais pire encore de le rendre inintelligible. Du point de vue logique comme idéologique, l'individu est donc un piège.

[95]

### ***Que faire des identifications médiévales ?***

Bien évidemment, nier l'existence de l'individu au Moyen Âge ne revient en aucun cas à nier l'existence concrète d'êtres humains doués de raison, d'une affectivité et de traits propres (physionomie, empreintes digitales, patrimoine génétique, etc.) – ne serait-ce que parce que l'individu est une notion *sociale* qui ne fait que depuis ces dernières années l'objet d'une assimilation progressive (et désormais d'une indéniable confusion) avec l'être humain. Ce qui est en jeu, c'est bien plutôt la transformation historique de ces êtres en individus par une opération de magie sociale qui trouve ses principes dans les représentations collectives dominantes – sachant que les êtres médiévaux étaient eux-mêmes dotés d'une nature radicalement différente de celle que nous considérons aujourd'hui comme consubstantielle à « l'homme » (en tant qu'« être humain », celui de la Déclaration Universelle), puisqu'ils étaient des créatures de Dieu, dotées d'une structure, de propriétés et d'un sens qui ne trouvaient leur origine qu'en Dieu... Bref, l'existence de l'individu n'a de sens qu'au sein d'un système social particulier (et de son idéologie propre) car il ne s'agit là que d'une catégorie du discours articulée à un ensemble particulier de rapports sociaux.

Pourtant, comme nous l'avons vu, les documents médiévaux fourmillent de désignations personnelles (verbales et/ou iconiques), traitées le plus souvent comme des données censées identifier des individus : noms propres, titres, catégories sociales, armoiries, etc. Or, si le fait est à peu près clair pour tout le monde qu'il s'agit là de procédures d'identification qui établissent l'identité de quelqu'un par la sélection et l'élimination de tel ou tel trait social (sexe, parenté, appartenance sociale, âge, etc.) – donc qui construisent son identité par la mobilisation d'un système de signes d'identification –, le rapport qu'elles entretiennent avec la personne qui est censée en être le support n'est en revanche pour ainsi dire jamais envisagé. En effet, on fait le plus souvent comme si l'identité préexistait à l'identification, comme si celle-ci n'était en définitive que la reconnaissance ou le dévoilement d'une identité : c'est parce que je serais moi que je pourrais être [96] identifié comme étant moi (et non l'auteur de la contribution précédente dans ce recueil).

La notion d'« identité » renvoie ainsi *a priori* à deux niveaux distincts de l'« être au monde » : d'une part à une configuration spécifique de signes considérés comme objectivement identifiants (nous sommes ainsi habitués, par des objets ou pratiques institutionnalisés comme les « carte d'identité », « numéro national d'identification », « contrôle d'identité », etc., à assimiler identité individuelle et identification de l'individu) ; d'autre part, cette configuration prétend renvoyer à une réalité présente indépendamment de cette identification, comme si l'identification ne consistait qu'à révéler ou dévoiler quelque chose qui serait déjà là, mais silencieusement, invisible.

Mais admettre ou affirmer l'existence de réalités indépendamment de leur mise en signes et/ou de leur reconnaissance comme telles à l'aide d'un système collectivement défini et admis de signes revient à admettre ou affirmer par là même l'existence d'un monde par essence invisible et ineffable – ce qui, d'un point de vue rationnel, ne peut que relever du pur fantasme. Si l'identification paraît ainsi ne faire que révéler une identité préexistante, il ne peut s'agir que d'une fiction sociale dont le sens est à déconstruire. Je me contenterai ici, pour aller vite, de comprendre cette fiction d'une identité préexistante et simplement révélabile comme le corollaire, de nos jours, d'une conception qui fait de l'individu le fondement de toute société, celle-ci n'étant que l'articulation *a posteriori* d'éléments qui lui préexistent, selon une sorte de physique sociale qui fait des individus des atomes<sup>12</sup> sociaux –

tandis qu'au Moyen Âge, on l'a dit, cette fiction sociale relevait d'une conception de l'homme en tant que créature dotée d'un sens qui le dépassait.

On comprend bien, dès lors que l'on considère la personne, l'individu, l'être humain, etc., pour ce qu'ils sont, comme des fictions sociales historiques, la difficulté d'intelligibilité qui apparaît lorsqu'on a affaire à des modes d'identification personnelle, en l'occurrence dans nos documents médiévaux. À quoi renvoient ces multitudes de dénominations personnelles déjà évoquées ? Qui plus est, le plus souvent se chevauchent de multiples formes d'identification d'une même personne, s'articulant [97] les unes aux autres ou s'ignorant : telle personne de sexe féminin pourra ainsi, dans un même document ou dans des documents différents, être identifiée au même moment par son nom de baptême (qui en fait une chrétienne) et le nom de son époux (qui en fait une femme mariée), sceller aux armes de son père (qui en fait une fille) et avec le nom de son père ou de son mari, tout en étant qualifiée de « dame » (ce qui en fait une aristocrate) : doit-on isoler et donner la priorité à une forme par rapport aux autres ? Doit-on assembler toutes ces formes ? Que doit-on faire lorsque les textes désignent une femme du nom de son mari, mais que son sceau la présente seulement comme fille de son père (comme dans le cas des femmes de l'aristocratie franconienne<sup>13</sup>) ?

Les personnes sont en outre le plus souvent reliées *aussi* à des catégories sociales (« clerc », « chevalier », « serf », « noble », « femme », etc.), ce qui pose un double problème : d'une part, ces désignations ne prennent leur sens qu'au sein de l'ensemble des taxinomies sociales de la société concernée, puisque par exemple la qualification de quelqu'un comme « chevalier » ne trouve son sens que par rapport au « clerc », au « moine », au « vilain », au « jeune », à l'« écuyer », à la « dame », etc. Or, là encore, les textes ne révèlent pas des catégories sociales, ils les construisent, en leur donnant en outre l'apparence du naturel et/ou de l'ancien : ces taxinomies ne servent pas à décrire, mais à prescrire un ordre social. Si donc nous nous contentons de reprendre les termes d'une taxinomie indigène (si nous disons sans plus « untel est chevalier », parce que des documents disent « untel, chevalier »), nous réifions et naturalisons ladite taxinomie par la caution de notre discours scientifique, au lieu d'en restituer le sens.

Dans cette perspective d'une identification des agents à la fois personnellement (par le nom, etc.) et catégoriellement (« clerc », « chevalier », etc.) se pose également le problème de l'articulation des modes d'identification entre eux : l'attitude courante consiste à différencier entre identité individuelle (l'« état civil ») et identité collective (dite « sociale »), la première étant censée être fixe tandis que la seconde peut changer en partie (on *devient* clerc, chevalier, époux ou épouse, sainteur ou affranchi, etc.). L'identité catégorielle de l'individu est alors traitée comme mode [98] complémentaire, c'est-à-dire *subsidaire*, d'identification. Ce qui est alors en jeu ici, c'est de nouveau le problème du rapport entre identité et identification, et c'est de cela que dépend la compréhension de l'articulation entre elles de ces formes d'identification : si l'identité était propre à l'individu, donc préexistante à l'insertion sociale, les autres seraient seulement « greffées » et chacune risquerait de ne relever que de sa logique sociale propre ; mais si inversement les formes d'individuation sont indissociables de manifestations de l'appartenance à des catégories sociales, alors aucune forme d'identification ne pourrait être étudiée en tant que telle, mais uniquement par rapport aux autres formes, individuelles ou collectives.

Dernier problème, crucial pour l'historien : des transformations dans les modes de désignation des individus comme dans les catégories sociales sont manifestes, mais quel est leur sens ? Ces transformations renvoient-elles à des transformations profondes de la société dont elles seraient le reflet (évolution des systèmes de parenté pour ce qui est des noms, évolution des systèmes de domination pour ce qui est des qualifications sociales comme « chevalier », « serf », etc.), ou alors n'ont-elles éventuellement aucun rapport, les changements de désignation ne renvoyant qu'à des changements documentaires ?<sup>14</sup> Ne sont-elles pas plutôt des instruments de ces transformations sociales, en permettant l'objectivation de schémas sociaux abstraits ?<sup>15</sup>

L'examen de cas de transformation des procédures d'identification/individuation est de ce fait susceptible de constituer un mode particulièrement performant d'approche de notre problème, puisque ces transformations semblent mettre en cause le statut social de la personne, donc poser le problème du rapport entre individuation et identification. C'est ce que je me suis employé à faire plus haut à propos de la noblesse franconienne. La mise en œuvre d'une catégorie sociale nouvelle à partir du début du XV<sup>e</sup> siècle, celle de « la noblesse » (*der adel*) pour désigner l'ensemble des nobles, dans le cadre d'une réarticulation d'ensemble du système social, s'accompagne en effet, on l'a vu, d'une recomposition de tout un ensemble des formes identitaires (c'est-à-dire, dans les sources, de formes d'appartenance sociale), dans laquelle cette distinction [99] entre les deux formes d'identité (personnelle/collective) s'efface et n'a de réalité que dans l'approche de l'historien qui l'introduit ou la maintient. Inversement, on y rencontre la définition de formes identitaires alors conçues comme antithétiques quoique concernant les mêmes personnes, c'est-à-dire des manifestations de l'identité d'une même personne que l'on ne pourrait en aucun cas, d'après les sources considérées, juxtaposer – alors que nous passons notre temps à le faire : le cas de cette aristocratie nous met ainsi en situation élémentaire de recherche sociale, qui consiste à remettre en cause les conjonctions et disjonctions de ce que le sens commun pousse habituellement à mêler ou disjoindre.

Enfin on y perçoit clairement que, chacune de ces formes identitaires renvoyant fondamentalement à un rapport social, le sens de l'évolution générale ne peut être appréhendé que par la compréhension de l'articulation entre les divers rapports sociaux : l'évolution de chacune de ces formes identitaires n'a aucun sens en soi et pour soi, elle ne prend son sens que par rapport à l'évolution des autres formes ; et l'évolution de l'ensemble de ces formes n'a de sens que relativement à l'ensemble des rapports sociaux qui les sous-tendent. Le cas de cette aristocratie paraît ainsi pouvoir constituer un bon observatoire du problème de la fonction, de la pertinence et de la relativité de l'identité, du rapport entre évolution sociale et évolution des identités, enfin du caractère heuristique que peut avoir le questionnement de ces notions très largement implicites et préconstruites que sont l'identité et l'individu.

## NOTES

### [320]

1. J'ai proposé une articulation d'ensemble de cette évolution historique (avec la bibliographie correspondante) dans « L'invention de la noblesse en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge. Contribution à l'étude de la sociogenèse de la noblesse médiévale », dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, J. PAVIOT, J. VERGER (dir.), Presses de Paris-Sorbonne, Paris, 2000, p. 533-545.
2. Cela est d'autant plus significatif que c'est précisément le moment auquel se généralise en France, l'expression équivalente, « gentilhomme de nom et d'armes », qui apparaît v. 1380 : Ph. CONTAMINE, *La Noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII*, PUF, Paris, 1997, p. 214.
3. Sauf en cas d'hypergamie masculine, ce qui montre que le caractère taisible du « nom de jeune fille » de l'épouse est le pur résultat de choix sociaux, et non d'une insuffisance documentaire (voire d'une irrationalité scripturale).
4. Voir à ce sujet (avec reproductions photographiques) J. MORSEL, « Personal Naming and Representations of Feminine Identity in Franconia in the Later Middle Ages », dans *Personal Name Studies of Medieval Europe : Social Identity and Familial Structures*, G.T. BEECH, M. BOURIN (dir.), Medieval Institute Publications, Kalamazoo, 2002, p. 157-180 (*Studies in Medieval Culture*, 43).
5. B.M. BEDOS-REZAK, « Medieval Identity : A Sign and a Concept », *The American Historical Review*, 105 (2000), p. 1522-1528.
6. Cf. par exemple Staatsarchiv Würzburg, ldf 7, p. 124 : *Wer auch, daz disser brieff an buchstaben, silben oder worten zu kurtz oder zu lang geschriben were, oder naß, melich oder lochrecht wurde, an insigel einer oder mer zubrechin oder misshangen weren, daz sal alles den obgenanten von Tungen und iren erben an iren gelten keynen schaden brengen, sundern dieuwill der insigel eins oder mer gantz ist, so sol er crafft und macht haben an geverde* (vers 1414).
7. L'évolution qui les touche est détaillée (et appuyée sur des reproductions photographiques) dans J. MORSEL, « La noblesse dans la mort. Sociogenèse funéraire du groupe nobiliaire en Franconie (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) », dans *Autour des morts. Mémoire et identité (Actes du V<sup>e</sup> colloque international sur la sociabilité, Rouen, 19-21/11/1998)*, F. THÉLAMON (dir.), Publications de l'Université de Rouen, Mont-Saint-Aignan, 2001, p. 387-408 (Publications de l'Université de Rouen, 296).
8. Il importe de souligner combien le décompte par « quartiers de noblesse » (qui se généralise en Franconie à partir du XV<sup>e</sup> siècle) et non en « degrés de noblesse » (comme en France) renvoie à l'idée d'une intégration matrimoniale de la noblesse : c'est la qualité des mariages antérieurs qui fait la noblesse, et non la qualité de la filiation (comme en France).

9. Pour une appréhension complète des formes d'appartenance à « la noblesse », il faudrait prendre en compte également une pratique sociale qui fait l'objet d'une codification très poussée de la part de l'aristocratie : le tournoi, dont l'évocation est très présente sur les tombeaux et qui sert à une démarcation vigoureuse face aux citadins, mais je n'en ai pas la place. Je me permets donc de renvoyer au texte cité ci-dessus, n. 1, p. 540-541.

[321]

10. Il importe de bien garder présent à l'esprit que ces deux manifestations formelles d'appartenance sociale ne se développent pas séparément l'une de l'autre : on voit bien notamment que l'affirmation du rôle matrimonial de la femme s'appuie indissolublement sur l'affirmation de son appartenance à son *Geschlecht* de naissance, tandis que la concentration de l'homme sur son *Geschlecht* de naissance n'apparaît comme telle que par rapport à une alternative réalisée très temporairement (ajout du matronyme au nom, et de l'écu de la mère sur la tombe).
11. Par la « seigneurialisation » des ministériaux. Sur ce phénomène complexe et toujours mal connu, voir ma tentative de synthèse : « La société laïque », dans *De la Meuse à l'Oder. L'Allemagne au XIII<sup>e</sup> siècle*, M. PARISSÉ (dir.), Picard, Paris, 1994, p. 105-160. Il importe aussi de noter que la petite aristocratie d'origine ministériale a été très directement concernée par les divers phénomènes signalés, notamment l'introduction des termes *ritterschaft* puis *adel*.
12. Il n'est sans doute pas inutile de se rappeler que les deux termes « individu » et « atome » sont étymologiquement équivalents et renvoient ainsi, l'un en latin et l'autre en grec, à l'idée de particules élémentaires dont seule varie la combinaison.
13. Voir le travail cité ci-dessus, n. 4.
14. Ce problème du sens de la continuité ou du changement du vocabulaire est depuis quelques années l'un des principaux chevaux de bataille de D. BARTHÉLEMY à la fois contre les « hyper-romanistes » et les « mutationnistes » (pour reprendre ses termes) : il revient à plusieurs reprises sur ce problème dans : *La Mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles*, Fayard, Paris, 1997, et insiste notamment (p. ex. p. 19) sur la distinction à établir entre remplacement d'un mot par un autre sans que se modifie le champ sémantique (en particulier les rapports d'antonymie) et les changements lexicaux qui (s')accompagnent (d')une restructuration du champ sémantique.
15. C'est là notamment la position du constructivisme social (qui se décline en des approches sociologiques ou anthropologiques, mais rarement historiques), qui rejette fondamentalement la notion de « reflet » et s'attache à l'appréhension des rapports dynamiques entre représentations (y compris langagières) et pratiques sociales. Voir notamment, du point de vue anthropologique, M. GODELIER, *L'Idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 1984, et du point de vue sociologique (avec une dimension historique), L. BOLTANSKI, *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982. Le problème majeur que soulèvent ces chercheurs est le risque du substantialisme qui accompagne la plupart des travaux sur les catégories sociales, dès lors que l'on considère que les mots renvoient à des gens (et non à des rapports sociaux). J'aborde ce problème dans le cas général de « la noblesse » dans *L'Aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Armand Colin, Paris, 2004.